

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT :

Collège G. GOUY

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Quorum : 12

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 16

Date de convocation : 24/11/2021

Nombre d'absents excusés :

Présidence de : Mme BENCHEIKH

PRESENCE AU CONSEIL :

Séance du : 06 décembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	BENCHEIKH A	x							
	Adjoint	PEDARD B	x							
	Gestionnaire	DENZEZ J-L	x							
	CPE	CAVILLAT É	x							
	Agent Comptable	ROBERT F								
Elus locaux	Collectivité de rattachement	MOUNIER V	X							
	Collectivité de rattachement	DUCHAMP C	X							
	Commune siège	LACROTTE É								
	Commune siège									
Personnalité qualifiée										
Total		8	6							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	SAVINI S	X			ROGER C				
		CHABRIER S	X			BATAILLE V				
		LASCOMBE BUFFAT P			X		BARBE F			
		LAHOUSTE M-L			X					
		CHANEAC G								
		DEGREMONT M	x							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	TAVERNIER M-P	X				DURAND A			
		JOFFRE L	x				BOIRON C			
Total		8	5	2		5				
Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BEAULIEU F	x			PITTET L				
		ROSELLO V				CHAROLS M	x			
		ODDOUX S				RUIZ P				
		JARRY B				MARIN M-É				
		MONVILLE A								
		REYNAUD M	x							
		EL BAKIRI M	X			NGOUNOU T				
	Elèves	FIALON A	x			NOMDE S				
Total		8	4			6	1			

La Commission permanente :

1.

Le chef d'établissement informe le CA que la commission permanente n'aura dorénavant plus de rôle décisionnaire. Son rôle restera consultatif dans le cadre de la DG et des voyages scolaires et uniquement sur ces points.

2. **Crise sanitaire : Niveau 2.**

Mme Bencheikh informe de l'augmentation des cas contacts au sein de l'établissement et de sa décision de réclamer le port du masque aux élèves lorsqu'ils jouent au tennis de table.

Demande d'affichage d'une partie de l'arrêté préfectoral.

Informe le CA que les élèves de 6emes se sont vus attribuer une boite de 10 autotests à faire à raison de deux fois par semaine jusqu'à la fin de l'année.

Un des parents d'élèves évoque la situation d'un élève malade retourné en classe faute d'avoir pu être récupéré par ses parents. Une enseignante précise qu'elle s'est trouvée dans la même situation. Mme la principale regrette cette anomalie dans l'application des consignes qui veut que l'élève soit isolé au foyer, la journée entière si nécessaire. C'est dorénavant la consigne rappelée.

3. **Convention pour information :** évocation de la convention pour Info RC qui fera l'objet d'une signature en janvier, puisque 2022.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 15

II. DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

1. **Continuité pédagogique :** Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un éventuel fonctionnement hybride pour les classes de 4 et 3 uniquement, si la situation le nécessitait.

Une enquête est en cours auprès des familles pour connaître les conditions d'accès au réseau dont dépend cette continuité pédagogique.

Dans l'éventualité de difficultés particulières, le département devrait continuer de mettre à disposition les moyens de connexion nécessaires.

Sur un plan matériel non connecté, les photocopies des cours seront fournies aux familles.

2. **Sections sportives :** Le collège en possède deux : Le Foot et le hand. La DSDEN et le rectorat nous demandent de faire un choix entre les deux mais l'établissement souhaite conserver ces deux sections en créant de vrais enjeux pédagogiques grâce à la mutualisation des clubs et la mise à disposition d'un formateur (foot). C'est ce projet de maintien qui est donc défendu par l'établissement, relayé par le DASEN auprès de la Rectrice qui tranchera.

III. DOMAINE BUDGETAIRE

Sans vote : DBM pour info n°3 cf en fin de pv

Vote de l'admission en non-valeur de la créance Saidou :
Suite à PV de carence il reste à passer en non-valeur un montant de 45,20 €

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Vote des tarifs applicables en cas de non restitution de tablettes prêtées par le département.

240,00 € pour la tablette.
10,00 € pour les écouteurs ;
10,00 € pour le transformateur.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Tarifs restauration : sur la base de la DBM initiale du département, modification à venir du tarif élèves au ticket.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Taux de reversement du SRH au service général : Proposé 18 %.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Budget 2022 : présenté par le gestionnaire, cf rapport du chef d'établissement.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Délégation du C.A. au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuelles 2022.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

Autorisation de signer la nouvelle convention avec le Lycée Vaucanson pour la mise en place d'OPERA

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16

IV. QUESTIONS DIVERSES

Poste AED : Mme Bencheikh informe le CA que l'établissement est au quota maximum autorisé, calculé sur un nombre de 40 internes. La réponse de la DSDEN et de Monsieur Pinel, inspecteur Vie Scolaire est refus catégorique quant à l'accroissement du nombre de postes d'AED.

Demande de mise en place d'un distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes des filles :
Monsieur Denhez a déjà pris contact avec différents fournisseurs, les démarches vont continuer en fonction des souhaits de la direction. Cette dernière va étudier les différentes options qui se présentent.

Ordre du jour épuisé, fin de la séance à 19h27.

Le secrétaire de séance :



J.L. Denhez

La présidente du C.A. :



A. Bencheikh

Rapport du chef d'établissement et de l'adjoint-gestionnaire sur le budget 2022

L'établissement Georges Gouy a un effectif, à cette rentrée 2021-2022, de 360 élèves. Il est identique à celui de l'année dernière mais en baisse constante depuis quelques années, malgré une augmentation des effectifs de l'internat.

La subvention de fonctionnement de l'établissement reste à l'identique de l'année 2021.

Nous recevons donc 113841,0 €, ventilés entre AP (23200,00 €) et ALO (90641,00 €).

Il reste que ce montant est, depuis 2019 insuffisant à faire fonctionner l'établissement notamment sur l'administration et la logistique.

Le SRH a de moins en moins d'hôtes, et de fait les montants à reverser au service général diminuent eux aussi dans des proportions qui induisent une baisse trop importante du reversement couvrant les dépenses indivises prises en charge par ALO alors qu'il s'agit de coûts du SRH. Il est important de noter également la problématique des remises d'ordre consécutives aux absences dues aux cas positifs à la covid-19 et les nombreux cas contacts.

La part importante des achats liés à la crise sanitaire reste une surcharge considérable.

Cette situation sera pondérée en 2022 par l'adoption sur le nettoyage de l'externat (sauf cuisine) et de l'internat, de centrales à eau ozonée, qui diminueront la commande de produits de nettoyage. Le budget dans ce domaine a été diminué d'autant plus par rapport à 2020 qu'une commande de solution hydro alcoolique a été faite en septembre et ne sera consommée que sur 2022, pour sa grande majorité.

En matière de fournitures de bureau si le papier reste un poste important il a été envisagé de tenter de réduire les consommations dans ce domaine aussi. L'énergie reprend une part plus importante dans ce prévisionnel du fait de la constatation de dépenses 2021 supérieures au prévisionnel 2021 (électricité).

Le service AP reste très proche des sommes ouvertes en 2021. Y figurent les subventions APECA pour les montants totaux attribués en début d'année scolaire. Certaines dépenses ont déjà été engagées en ce trimestre septembre décembre. Les montants concernés seront ajustés en début 2022.

Nous attirons l'attention des enseignants sur la nécessité de faire en sorte que tout projet pédagogique programmable fasse l'objet d'un projet APECA. L'attention est notamment attirée sur le fait que la marge de manœuvre au dernier prélèvement de 2020 n'était plus que de 2500,00 €, ce qui est très peu pour faire face à des impondérables ou d'éventuelles dotations refusées par le département si cela se produit.

Un projet APECA dans le cadre du parcours « Éduquer la jeunesse ardéchoise à sa santé et à celle des autres » et axé sur les petits déjeuners permettra à l'établissement d'intégrer ces dépenses pour la rentrée 2022-2023.

La part de financement de l'établissement sur les projets pédagogiques reste identique et correspond à environ 20 % des sommes mises par le département. Le foyer contribuera lui aussi à hauteur selon délibérations actuelles, de 3,5 % de ce total département. Il convient de rappeler que cette participation ne devrait pas être puisqu'elle porte sur des projets obligatoires. Il faut donc souligner l'effort louable de l'association.

Le reversement du SRH sur ALO est pour un total théorique prévu (18%) de 34304.63 €. Les dépenses spécifiques au SRH restent peu compressibles et de fait il ne peut être reversé effectivement qu'une somme de 6276,06 €. Si on s'attarde à recenser ce que cette somme est sensée couvrir, on devrait disposer de suffisamment pour couvrir les dépenses d'électricités du SRH et quelques dépenses de nettoyage non imputées au SRH, ce qui est bien supérieur aux 6276,06 € évoqués.

L'effectif de l'établissement est trop faible pour permettre financièrement un fonctionnement autorisant prise en charge de certaines dépenses liées au SRH sur le service ALO. S'y ajoute un budget de plus en plus anémié au titre de la maintenance partielle des bâtiments sur les charges de fonctionnement.

Hormis le service ALO qui fait apparaître un faux négatif de 2632, 00 € (amortissements sans subvention donc normal) le service VE pour lequel les charges sont excessivement majorée (nécessité d'y mettre les salaires des AED depuis ce budget, le service bourses est à l'équilibre dépenses recettes puisque subventionné.

Les contrats énergies sont encore verrouillés pour 2 ans mais passé ce délai l'augmentation du prix de l'énergie ne pourra être compensée avec la même dotation, encore moins avec une dotation à la baisse.

Le moindre retour des situations de crise sanitaire induira la nécessité de prélèvements sur fonds de roulement alors que ce dernier commence à être bas (autour de 61000,00 €) et que le fonds mobilisable du dernier compte financier était autour de 56000,00 €. Cela correspond presque à 3 mois de fonctionnement du SRH.

Il est conseillé de ne pas descendre sous le coefficient de 3, nous sommes donc aux limites d'un autofinancement trimestriel possible pour le SRH.

Les mois et années à venir verront l'établissement obligé de recourir de plus en plus à des sollicitations de dotations ou de prise en charge de travaux auprès du département. A défaut d'acceptation le risque d'un affaiblissement des conditions matérielles d'assistance pédagogiques pourrait induire une moindre efficacité des enseignants.

Le chef d'établissement :

Amina Bencheikh.

